



**ARRETE n° 2025 – 040**  
**DE CIRCULATION**

**Le Maire de la commune de VOUREY,**

Vu l'aménagement du parc de la mairie, effectué par l'entreprise Ludoparc,

**Considérant** que pour la bonne organisation, et afin d'assurer la sécurité des personnes, il y a lieu d'interdire le stationnement sur les places de parking devant le gymnase du lundi 7 juillet 2025 à 7h au vendredi 1<sup>er</sup> aout 2025 à 23h.

*Article 1* – La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

*Article 2* – Les contrevenants seront verbalisés, la brigade de gendarmerie de MOIRANS est chargée de l'application de cet arrêté.

*Article 3* – Le présent arrêté sera transmis à la gendarmerie de Moirans et affiché sur les emplacements officiels de la Mairie.

Fait à Vourey le 27 mai 2025,

Le Maire,

Fabienne BLACHOT-MINASSIAN